

1952-1-301

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



0 57419002 2605 3

DEPARTMENT D'ETAT
Ambassadeur du Canada au Canada
Bureau des Relations Internationales

WASHINGTON, le 11 janvier 1952.

2592, 11 rue... MONSIEUR L'AMBASSADEUR.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre note du 11 janvier 1952 concernant le projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Lauront. Mon Gouvernement note avec satisfaction que le Parlement canadien a adopté une législation prévoyant dans une partie l'exécution par le Canada de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et par un organisme des Etats-Unis de l'énergie hydro-électrique de la partie du projet ayant trait à l'aménagement hydro-électrique de l'autre partie. La création de l'Autorité de la Voie maritime du Saint-Lauront, chargée de l'étude des travaux de canalisation qui de concert avec les Etats-Unis, conformément à l'Accord de 1941, soit de la seule initiative du Canada, est un développement très intéressant.

Comme vous le savez, le Président espère que le Congrès des Etats-Unis sanctionnera sous peu l'Accord de 1941 prévoyant l'exécution du projet par les deux pays. Si toutefois le Congrès ne sanctionnait pas sous l'Accord de 1941, le Gouvernement des Etats-Unis sera disposé, sans de préjudice de nouveaux détails dans l'exécution de l'entreprise, à se joindre au Gouvernement canadien pour soumettre le projet à l'approbation de la Commission mixte internationale, étant entendu comme il est énoncé dans votre note que votre Gouvernement se propose d'entreprendre la construction de la voie maritime dès que les dispositions voulues pourront être prises également en ce qui concerne l'aménagement hydro-électrique du Saint-Lauront.

Pour réduire au minimum les délais d'exécution du projet, auquel le Président et le Premier ministre ont reconnu une importance vitale pour la sécurité et l'économie des deux pays, mon Gouvernement est disposé à prendre en collaboration avec le votre les dispositions qui devront précéder la présentation de requêtes simultanées à la Commission mixte internationale. Au nom de mon Gouvernement, j'accepte votre proposition que des représentants des deux pays étudient la façon de procéder pour présenter les requêtes. Je reconnais qu'une série de réunions qui se tiendraient à Washington à Ottawa ou à tout autre endroit qui conviendrait constituerait la meilleure façon de mettre cette proposition en œuvre. Bien qu'il me soit impossible de proposer une date précise, je m'attends à ce que mon Gouvernement puisse organiser ces réunions au cours du mois présent. Je vous prie de bien vouloir que mon Gouvernement sera prêt à participer aux entretiens que vous avez proposés.

DEAN ACHESON

son Excellence Monsieur Hume Wrong
Ambassadeur du Canada